

# ASSEMBLÉE NATIONALE

28 octobre 2022

PLF POUR 2023 - (N° 273)

Commission	
Gouvernement	

## AMENDEMENT

N ° II-2880

présenté par

M. Meizonnet, Mme Menache, M. Allisio, M. Ballard, M. François, Mme Galzy, M. Giletti,  
M. Gillet, M. Girard, M. Gonzalez, Mme Florence Goulet, Mme Grangier, M. Grenon, M. Guiniot,  
M. Guitton, Mme Hamelet, M. Houssin, M. Hébrard, M. Jacobelli, M. Jolly, Mme Laporte,  
Mme Lavalette, Mme Le Pen, Mme Lechanteux, Mme Lelouis, Mme Levavasseur, Mme Loir,  
M. Lopez-Liguori, Mme Lorho, M. Lottiaux, M. Loubet, M. Marchio, Mme Martinez,  
Mme Alexandra Masson, M. Bryan Masson, M. Mauvieux, M. Meurin, M. Muller, Mme Mélin,  
M. Ménagé, M. Odoul, Mme Mathilde Paris, Mme Parmentier, M. Pfeffer, Mme Pollet,  
M. Rambaud, Mme Ranc, M. Rancoule, Mme Robert-Dehault, Mme Roullaud, Mme Sabatini,  
M. Sabatou, M. Salmon, M. Schreck, M. Taché de la Pagerie, M. Jean-Philippe Tanguy,  
M. Taverne, M. Tivoli, M. Villedieu, Mme Auzanot, M. Beaurain, M. Baubry, M. Barthès,  
M. Berteloot, M. Bentz, M. Bilde, M. Blairy, Mme Blanc, Mme Bordes, M. Boccaletti, M. Bovet,  
M. Buisson, M. Cabrolier, M. Catteau, M. Chenu, M. Chudeau, Mme Colombier, Mme Cousin,  
Mme Da Conceicao Carvalho, M. de Fournas, M. de Lépinau, M. Dessimny, Mme Diaz,  
Mme Dogor-Such, M. Dragon, Mme Engrand, M. Falcon, M. Frappé et Mme Frigout

---

## ARTICLE 29

### ÉTAT D

« Avances à l'audiovisuel public »

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

<b>Programmes</b>	+	-	<i>(en euros)</i>
France Télévisions	0	2 000 000	
ARTE France	0	0	
Radio France	0	0	
France Médias Monde	2 000 000	0	
Institut national de l'audiovisuel	0	0	
TV5 Monde	0	0	
<b>TOTAUX</b>	2 000 000	2 000 000	
<b>SOLDE</b>	0		

### **EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement a pour objectif de retirer 2 millions d'euros au programme 841 « France télévision » en ciblant l'action 01 France Télévision. Ces 2 millions d'euros de crédit seraient alors réattribués au programme 844 « France média monde » action 1 « France média monde ».

L'objectif de cette mesure est de transférer les moyens alloués à France TV slash, qui appartient à France tv, à France 24.

France TV slash est une offre numérique du service public qui propose un programme à destination des 18-30 ans. Ses contenus sont principalement diffusés sur les réseaux sociaux et connaissent un succès assez limité par rapport aux moyens mis en place.

Cet amendement propose de retirer le budget alloué à cette plateforme pour le transférer au programme « TV5 Monde ». Les différentes chaînes de TV5 Monde, notamment France 24, ont un rôle essentiel pour la défense de la francophonie à travers le monde ainsi que la promotion des valeurs françaises. Avec cet argent, une plateforme semblable à France TV Slash pourrait être mise en place, mais pour France 24. Les sujets abordés seraient différents : géopolitique, culture, francophonie, actualité internationale. Le public visé serait la jeunesse francophone à travers le monde. Il s'agirait là d'une mesure destinée à développer nos médias internationaux, ces derniers étant des outils essentiels pour maintenir notre influence dans le monde.